

LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Le concept d'organisation spatiale traduit de façon schématique l'organisation physique du territoire de la MRC de Maskinongé. Il se veut un outil permettant de rallier les intervenants vers une vision commune du développement de la collectivité. Il identifie les principales vocations des différentes parties du territoire, selon la situation actuelle (en 2007) et en fonction des grandes orientations d'aménagement déterminées pour chacun des secteurs d'activités identifiés dans les parties précédentes. Les grandes orientations sont les lignes directrices de l'aménagement du territoire. Elles permettent de mettre en place des priorités et de définir les tendances pour la mise en valeur du milieu existant.

Le territoire de la MRC de Maskinongé comprend une multitude d'éléments devant être pris en compte dans la définition des orientations. Le concept d'organisation spatiale n'a pas la prétention de traduire chacun des éléments abordés de façon détaillée, mais plutôt de définir de façon globale, les perspectives de développement du territoire dans le but d'obtenir une vision d'ensemble de celui-ci.

Les vocations, apparaissant sur la carte 8.1A du concept d'organisation spatiale, ont été déterminées selon des variables d'analyse tirées, en majeure partie, du sommaire du rôle d'évaluation de 2007. Les tableaux ci-joints font état des chiffres sur lesquels sont basés les résultats apparaissant sur la carte. Le sommaire du rôle d'évaluation donne les valeurs des propriétés pour chacun des types d'usages ou activités du territoire. Les pourcentages se démarquant ont été retenus comme les vocations dominantes ou secondaires pour chacune des municipalités. En ce qui concerne les équipements récréotouristiques et les biens culturels, ainsi que les équipements gouvernementaux, leurs principaux axes de développement ou pôles ont été déterminés en fonction d'une pondération établissant leur degré de concentration, de fréquentation et leur rayonnement.

8.1 La vocation résidentielle

La vocation résidentielle est dispersée sur le territoire, avec des concentrations plus ou moins importantes dans les noyaux villageois. Elle comprend également divers types d'habitation, mais principalement des résidences unifamiliales, tel qu'illustré dans le tableau 1.3.4.1, du chapitre 3 de la partie 1. Le sommaire du rôle d'évaluation de 2007 répartit les valeurs des logements de la façon suivante :

Tableau 8.1.1.1
Nombre et valeur des logements

	Logements			
	Nombre d'unités	Valeur (\$)	Pourcentage municipalité.	Pourcentage MRC
MUNICIPALITÉS				
Charette	358	21 886 100	62,5	2,4
Louiseville	2141	178 224 900	49,5	19,2
Maskinongé	786	50 625 700	54,1	5,5
Saint-Alexis-des-Monts	1396	99 846 800	45,8	10,8
Saint-Barnabé	411	25 406 400	44,8	2,7
Saint-Boniface	1563	117 760 000	72,7	12,7
Sainte-Angèle-de-Prémont	295	16 210 800	59,0	1,7
Saint-Édouard-de-Maskinongé	310	16 951 900	58,4	1,8
Saint-Élie-de-Caxton	839	66 466 100	61,2	7,2
Saint-Étienne-des-Grès	1400	95 629 100	71,0	10,3
Sainte-Ursule	491	38 580 000	51,9	4,2
Saint-Justin	432	27 407 200	44,1	3,0
Saint-Léon-le-Grand	296	20 461 100	29,4	2,2
Saint-Mathieu-du-Parc	722	51 452 000	46,8	5,6
Saint-Paulin	536	34 027 600	46,0	3,7
Saint-Sévère	90	6 377 600	26,3	0,7
Yamachiche	895	59 433 800	38,2	6,4
MRC de Maskinongé	12 603	926 747 100	58,1	100

Source : Sommaire du rôle d'évaluation 2007.

8.2 La vocation commerciale et de services

Le principal pôle commercial et de services de la MRC de Maskinongé est constitué par la Ville de Louiseville qui regroupe 40,9% des valeurs commerciales inscrites au rôle d'évaluation de 2007 et 36,3 % des commerces et services du territoire (voir tableau 1.3.4.4). Plusieurs services retrouvés ont une desserte régionale.

D'autres pôles sont également importants : Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Yamachiche, et Saint-Paulin. Saint-Alexis-des-Monts, avec 13,2 % des valeurs et 9,8 % des commerces et services offre, principalement par sa localisation, ainsi que par la vocation de la municipalité orientée vers le récréotourisme, une gamme importante et diversifiée de commerces et services. Plusieurs équipements constituent par ailleurs le prolongement de services régionaux, dont le point d'ancrage se trouve à Louiseville.

La municipalité de Saint-Boniface, englobe 7,5 % des valeurs inscrites au rôle et 5,8 % des commerces et services.

Les autres municipalités offrent également des commerces et services, majoritairement à rayonnement local. Ceux-ci se retrouvent en général dans les noyaux villageois, dans lesquels s'insèrent parfois des commerces et services à caractère régional.

Tableau 8.1.1.2
Nombre et valeur des commerces et services

	Commerces et services			
	Nombre d'unités	Valeur (\$)	Pourcentage municipalité.	Pourcentage MRC
MUNICIPALITÉS				
Charette	23	3 953 900	11,3	3,6
Louiseville	165	42 888 300	11,9	39,1
Maskinongé	38	5 254 700	5,6	4,8
Saint-Alexis-des-Monts	45	14 530 900	6,7	13,2
Saint-Barnabé	21	1 900 500	3,4	1,7
Saint-Boniface	56	8 175 700	5,0	7,5
Sainte-Angèle-de-Prémont	10	1 098 200	4,0	1,0
Saint-Édouard-de-Maskinongé	11	976 500	3,4	0,9
Saint-Élie-de-Caxton	20	5 667 700	5,2	5,2
Saint-Étienne-des-Grès	28	5 225 200	3,9	4,8
Sainte-Ursule	15	1 899 500	2,6	1,7
Saint-Justin	11	1 283 100	2,1	1,2
Saint-Léon-le-Grand	9	812 100	1,2	0,7
Saint-Mathieu-du-Parc	20	2 397 500	2,2	2,2
Saint-Paulin	27	6 641 900	9,0	6,1
Saint-Sévère	6	468 500	1,9	0,4
Yamachiche	34	6 536 500	4,2	6,0
MRC de Maskinongé	539	109 710 700	6,9	100

Source : Sommaire du rôle d'évaluation 2007.

Vocation principale : 20 % et plus

Vocation secondaire : 5 à 20 %

8.3 La vocation industrielle

La vocation industrielle demeure importante dans l'ensemble de la MRC de Maskinongé. La Ville de Louiseville regroupe en 2007 la majorité des industries avec 56 unités d'évaluation et 48,1 % des valeurs de la MRC. La municipalité de Yamachiche représente également un pôle industriel important, avec 25,3 % de valeurs. La plupart des autres municipalités disposent également de quelques industries sur leur territoire mais vocation demeure relativement marginale.

Tableau 8.1.1.3
Nombre et valeur des industries

	Industries			
	Nombre d'unités	Valeur (\$)	Pourcentage municipalité.	Pourcentage MRC
MUNICIPALITÉS				
Charette	4	354 000	1,0	0,4
Louiseville	56	45 155 000	12,6	48,1
Maskinongé	11	3 649 800	3,9	3,9
Saint-Alexis-des-Monts	5	506 300	0,2	0,5
Saint-Barnabé	11	2 228 100	3,9	2,4
Saint-Boniface	7	4 158 600	2,6	4,4
Sainte-Angèle-de-Prémont	9	1 713 600	6,2	1,8
Saint-Édouard-de-Maskinongé	7	1 509 500	5,2	1,6
Saint-Élie-de-Caxton	3	867 100	0,8	0,9
Saint-Étienne-des-Grès	8	3 553 600	2,6	3,8
Sainte-Ursule	7	668 300	0,9	0,7
Saint-Justin	7	1 437 000	2,3	1,5
Saint-Léon-le-Grand	1	32 000	0,0	0,0
Saint-Mathieu-du-Parc	5	376 600	0,3	0,4
Saint-Paulin	12	3 818 800	5,2	4,1
Saint-Sévère	3	59 000	0,2	0,1
Yamachiche	16	23 798 500	15,3	25,3
MRC de Maskinongé	172	93 885 800	5,9	100

Source : Sommaire du rôle d'évaluation 2007.

Vocation principale : 40 % et plus
Vocation secondaire : 20 à 40 %

8.4 L'agriculture

Le milieu agricole regroupe des sols au potentiel exceptionnel, ainsi que des entreprises agricoles très importantes. La priorité est donc accordée aux activités agricoles dans ce secteur, tout en reconnaissant la présence d'autres activités par endroit. La cohabitation harmonieuse des activités agricoles et non-agricoles est recherchée. La majorité des pôles urbains de la MRC, ainsi que certains sites touristiques majeurs, sont entourés par des secteurs à vocation agricole. La reconnaissance de ceux-ci permet notamment une certaine protection dans le but de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents usages.

La municipalité d'Yamachiche est celle dont la vocation agricole est la plus importante de la MRC en 2007 avec 16,1 % des valeurs au rôle d'évaluation, suivie par Saint-Léon-le-Grand, Louiseville, Saint-Justin, Sainte-Ursule, Saint-Barnabé et Maskinongé. Les valeurs au niveau agricole de la municipalité de Saint-Sévère ne dominent pas au niveau de la MRC, mais représentaient 68,4 % des valeurs de la municipalité.

Tableau 8.1.1.4
Nombre et valeur des entreprises agricoles

	Agriculture*			
	Nombre d'unités	Valeur (\$)	Pourcentage municipalité	Pourcentage MRC
MUNICIPALITÉS				
Charette	223	5 501 300	15,7	1,7
Louiseville	490	37 389 600	10,4	11,4
Maskinongé	479	24 946 900	26,7	7,6
Saint-Alexis-des-Monts	827	11 129 600	5,1	3,4
Saint-Barnabé	292	24 907 600	43,9	7,6
Saint-Boniface	930	13 183 100	8,1	4,0
Sainte-Angèle-de-Prémont	182	4 239 300	15,4	1,3
Saint-Édouard-de-Maskinongé	153	3 700 800	12,7	1,1
Saint-Élie-de-Caxton	513	4 690 500	4,3	1,4
Saint-Étienne-des-Grès	677	13 974 800	10,4	4,3
Sainte-Ursule	235	25 078 700	33,7	7,7
Saint-Justin	312	25 627 600	41,2	7,8
Saint-Léon-le-Grand	275	43 106 000	62,0	13,2
Saint-Mathieu-du-Parc	664	4 648 600	4,2	1,4
Saint-Paulin	264	15 550 000	21,0	4,8
Saint-Sévère	111	16 592 500	68,4	5,1
Yamachiche	413	52 647 600	33,8	16,1
MRC de Maskinongé	7040	326 914 500	20,5	100

Source : Sommaire du rôle d'évaluation 2007.

* Le volet agriculture regroupe également les données du rôle d'évaluation relatives aux espaces de terrain non aménagés et non exploités incluant les terrains en friche inoccupés ou inutilisés.

Vocation principale : 10 % et plus

Vocation secondaire : 5 à 10 %

8.5 La forêt

La forêt demeure un lieu comprenant de multiples activités, telles que l'exploitation de la matière ligneuse, la villégiature, le récréotourisme, les activités de plein air, la chasse, la pêche, etc. Cependant, ces activités sont considérées dans des vocations différentes pour les besoins d'analyse du concept d'organisation spatiale. Au niveau du rôle d'évaluation, seules les valeurs de terres forestières sont considérées. Le principal enjeu du secteur forestier consiste à faire une utilisation polyvalente des ressources du territoire. Il faut donc préserver les secteurs sensibles, principalement constitués par les zones de villégiature et de tourisme, tout en réalisant l'exploitation de la matière ligneuse pour assurer un développement durable du milieu.

La municipalité de Saint-Alexis-des-Monts domine ce secteur en 2007 avec 36,7 % des valeurs inscrites au rôle d'évaluation.

Tableau 8.1.1.5
Nombre et valeur des entreprises forestières

	Forêts*			
	Nombre d'unités	Valeur (\$)	Pourcentage municipalité.	Pourcentage MRC
MUNICIPALITÉS				
Charette	72	478 000	2,0	2,0
Louiseville	0	0	20,0	-
Maskinongé	46	705 100	5,2	2,9
Saint-Alexis-des-Monts	240	8 838 900	12,1	36,7
Saint-Barnabé	42	118 500	3,2	0,5
Saint-Boniface	75	1 052 500	9,0	4,4
Sainte-Angèle-de-Prémont	90	815 200	1,5	3,4
Saint-Édouard-de-Maskinongé	177	1 244 500	1,6	5,2
Saint-Élie-de-Caxton	204	2 552 000	6,0	10,6
Saint-Étienne-des-Grès	212	1 613 900	7,5	6,7
Sainte-Ursule	60	953 900	4,1	4,0
Saint-Justin	163	1 449 800	3,5	6,0
Saint-Léon-le-Grand	56	355 700	3,9	1,5
Saint-Mathieu-du-Parc	149	2 829 400	6,1	11,8
Saint-Paulin	63	460 700	4,1	1,9
Saint-Sévère	1	800	1,4	-
Yamachiche	94	600 900	8,7	2,5
MRC de Maskinongé	1744	24 069 800	1,5	100

* Comprend les forêts exploitées et inexploitées qui ne sont pas des réserves.

Source : Sommaire du rôle d'évaluation 2007.

Vocation principale : 20 % et plus

Vocation secondaire : 5 à 20 %

8.6 La villégiature

Les nombreux lacs et cours d'eau attirent sur leurs rives, la majorité des résidences de villégiature. Plusieurs chalets se retrouvent également sur des terres boisées ou le long des chemins à la sortie des villages.

Les municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc, de Saint-Alexis-des-Monts et de Saint-Élie-de-Caxton sont celles dont la vocation de villégiature est très présente au sein de la MRC. Ces trois municipalités regroupent plus de 80% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation relativement à la villégiature en 2007.

Tableau 8.1.1.6
Nombre et valeur des résidences de villégiature

MUNICIPALITÉS	Villégiature			
	Nombre d'unités	Valeur (\$)	Pourcentage municipalité	Pourcentage MRC
Charette	41	631 300	1,8	0,6
Louiseville	45	1 083 900	0,3	1,0
Maskinongé	41	1 422 900	1,5	1,3
Saint-Alexis-des-Monts	688	33 478 100	15,4	29,7
Saint-Barnabé	12	345 800	0,6	0,3
Saint-Boniface	158	5 820 700	3,6	5,2
Sainte-Angèle-de-Prémont	40	1 069 800	3,9	0,9
Saint-Édouard-de-Maskinongé	70	1 706 100	5,9	1,5
Saint-Élie-de-Caxton	338	21 283 600	19,6	18,9
Saint-Étienne-des-Grès	129	2 092 900	1,6	1,9
Sainte-Ursule	49	2 026 700	2,7	1,8
Saint-Justin	56	1 620 800	2,6	1,4
Saint-Léon-le-Grand	5	128 200	0,2	0,1
Saint-Mathieu-du-Parc	618	37 166 500	33,8	33,0
Saint-Paulin	58	1 237 200	1,7	1,1
Saint-Sévère	5	221 800	0,9	0,2
Yamachiche	44	1 279 200	0,8	1,1
MRC de Maskinongé	2397	112 615 500	7,1	100

Source : Sommaire du rôle d'évaluation 2007.

Vocation principale : 15% et plus

Vocation secondaire : 5 à 15 %

MRC DE MASKINONGÉ

Schéma d'aménagement et de développement révisé

8.7 Les équipements récréotouristiques et les biens d'intérêts culturel, patrimonial et historique

Faisant à la fois partie des vocations identifiées ci-dessus et constituant une entité distincte, le récréotourisme comprend une structure de développement qui lui est propre et en interaction avec les autres vocations. Plusieurs équipements, sites et activités récréotouristiques se retrouvent un peu partout sur le territoire de la MRC de Maskinongé. La réserve faunique Mastigouche, les attraits naturels et d'hébergement, les pourvoiries, les sentiers pédestres ou de ski de fond, les sentiers de motoneige, les activités de chasse, de pêche ou d'observation, l'agrotourisme, le zoo, les campings, le club de golf, les marinas, et finalement, les importants événements s'y déroulant, en font une vocation importante pour l'ensemble du territoire. De même, quelques municipalités regroupent sur leur territoire des biens culturels classés par le gouvernement ou certains dont la valeur n'a pas encore été reconnue officiellement.

Il n'est pas possible, comme pour les autres vocations du territoire, de faire une analyse de l'importance de ces équipements ou activités en fonction du sommaire du rôle d'évaluation. L'analyse a donc été effectuée en fonction du rayonnement, de la fréquentation et de la concentration des équipements et activités dans les différentes municipalités du territoire initial de la MRC de Maskinongé. Cette analyse révèle que 29,2 % des équipements et activités récréotouristiques sont localisés dans la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, suivi par Saint-Paulin avec 11,5 % et Yamachiche et Louiseville ex æquo avec 10,8 %. La municipalité de Maskinongé, comprenant plusieurs biens culturels classés, ainsi que des pourvoiries, marina et activités de chasse et pêche sur le lac Saint-Pierre, en comprend 10 %.

Pour les municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Mathieu-du-Parc, la compilation du nombre des bâtiments répertoriés selon leur usage dans le sommaire du rôle d'évaluation 2007 ainsi que le recueil de données dans le guide touristique de la Mauricie 2006-2007 a permis de présenter dans le tableau 8.1.1.7b le nombre de camps forestiers, de chasse, de pêche et pourvoiries, les événements et activités culturels, les lieux d'information touristique, les plages, les golfs, l'agrotourisme, les campings, les centres touristiques et de santé, les centres de ski, les sentiers de motoneige, de raquette et de ski de fond, le Parc national du Canada de la Mauricie, les biens culturels et patrimoniaux reconnus.

Les principaux carrefours identifiés comme étant les principales zones d'accueil récréotouristiques, sont Louiseville, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Mathieu-du-Parc

et Saint-Alexis-des-Monts, en raison de leur localisation géographique, d'évènements d'envergure et de la présence d'équipements en place.

Les autres municipalités comprennent également quelques équipements ou activités récréatives, mais, du point de vue de la concentration, de l'achalandage et du rayonnement, ceux-ci sont moins importants. Les pourcentages, établis pour les municipalités de la MRC de Maskinongé après analyse et excluant les données des municipalités issues des anciennes MRC du Centre-de-la-Mauricie et de Francheville, sont exposés dans le tableau suivant :

Tableau 8.1.1.7a
Répartition des équipements récréotouristiques et des biens d'intérêts culturel, patrimonial et historique pour les municipalités de la MRC de Maskinongé*

Répartition %	
MUNICIPALITÉS	
Louiseville	10,8
Maskinongé	10,0
Saint-Alexis-des-Monts	29,2
Saint-Barnabé	4,6
Sainte-Angèle-de-Prémont	2,3
Saint-Édouard-de-Maskinongé	6,2
Sainte-Ursule	7,7
Saint-Justin	1,5
Saint-Léon-le-Grand	3,8
Saint-Paulin	11,5
Saint-Sévère	0,8
Yamachiche	10,8

* :Excluant les municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Mathieu-du-Parc issues des anciennes MRC du Centre-de-la-Mauricie et de Francheville.

Vocation principale : 20 % et plus

Vocation secondaire : 10 à 20 %

Tableau 8.1.1.7b
Répartition des équipements récréotouristiques et des biens d'intérêts culturel, patrimonial et historique pour les municipalités issues des anciennes MRC du Centre-de-la-Mauricie et de Francheville

	Camps forestiers, de chasse, de pêche et pourvoires	Événement st et activités culturelles	Informations touristiques	Plage	Golf	Camping	Centre touristique et de santé	Centre de ski (alpin ou fond)	Sentiers de raquettes et ski de fond	Sentiers de motoneige	Parc à caractère récréatif et ornemental	Parc national du Canada de la Mauricie	Classement ou reconnaissance d'un bien culturel par le gouvernement	Sites et monuments patrimoniaux identifiés au schéma d'aménagement révisé
Charette	2	-	-	-	-	-	2	-	-	Trans-Québec, régional et local	-	-	-	1
Saint-Boniface	3	-	-	-	1	-	-	-	-	Régional et local	-	-	1	1
Saint-Élie-de-Caxton	50	Carnaval de Saint-Élie, piste cyclable, festival des Contes et Légendes de la Mauricie, etc.	-	1	-	1	1	-	15	Local	-	-	-	-
Saint-Étienne-des-Grès	1	-	Bureau information touristique saisonnier	-	-	2	1	-	-	Trans-Québec	1	-	-	4
Saint-Mathieu-du-Parc	52	La Bataille de Bicolline, Carnaval Boule de neige, centre de ski et tubes, Mont relais Saint-Mathieu, Coupe de vélo de montagne du Québec, courses de traîneaux à chiens, Parc récréoforestier, piste cyclable, etc.	Relais d'information touristique saisonnier	-	-	1	4	3	50	Régional et local	-	Accès	1	2

Source : Sommaire du rôle d'évaluation 2007 et guide touristique de la Mauricie 2006-2007

8.8 Les équipements et services gouvernementaux

La présence des équipements et services dans chacune des municipalités est également un élément important à prendre en compte dans l'analyse spatiale d'un territoire. La localisation des équipements et services gouvernementaux révèlent une importante concentration à Louiseville et, à moindre échelle à Saint-Alexis-des-Monts. Les services d'éducation (écoles primaires et secondaires), les services de santé et services sociaux (centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), centre hospitalier, centre de la petite enfance, CLSC et habitations à loyer modéré (HLM)), et les ministères et les organismes (mandataire SAAQ, Bureau de la publicité des droits, centre Travail-Québec, Sûreté du Québec et bureau de la MRC), ont été considérés pour les municipalités de la MRC de Maskinongé excluant les municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Mathieu-du-Parc.

Pour les municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Mathieu-du-Parc, la compilation du nombre des bâtiments répertoriés selon leur usage dans le sommaire du rôle d'évaluation 2007 ainsi que le recueil de données divers documents (répertoire des centres de la petite enfance de la Mauricie, etc.) a permis de présenter dans le tableau 8.1.1.8b le nombre d'écoles, de coopérative de santé, de Centres de la petite enfance (CPE) et de services reliés à la sûreté du Québec.

Dans le cas des municipalités de la MRC de Maskinongé, le rayonnement des équipements et services, ainsi que leur fréquentation, ont été pris en compte. Les pourcentages, après analyse, sont répartis dans le tableau suivant :

Tableau 8.1.1.8a
Répartition des équipements et services gouvernementaux pour les municipalités de la MRC de Maskinongé excluant les municipalités issues des MRC du Centre-de-la-Mauricie et de Francheville

Répartition %	
MUNICIPALITÉS	
Louiseville	50,6
Maskinongé	4,8
Saint-Alexis-des-Monts	14,5
Saint-Barnabé	3,6
Sainte-Angèle-de-Prémont	2,4
Saint-Édouard-de-Maskinongé	3,6
Sainte-Ursule	2,4
Saint-Justin	2,4
Saint-Léon-le-Grand	2,4
Saint-Paulin	6,0
Saint-Sévère	0,0
Yamachiche	7,2

Vocation principale : 20 % et plus

Vocation secondaire : 10 à 20 %

Tableau 8.1.1.8b
Répartition des équipements et services gouvernementaux pour les municipalités de la MRC de Maskinongé issues des anciennes MRC du Centre-de-la-Mauricie et de Francheville

Municipalités	Écoles primaires et maternelles	Santé	CPE	Sûreté du Québec
Charette	1	-	-	-
Saint-Boniface	1	-	1	1
Saint-Élie-de-Caxton	1	-	-	-
Saint-Étienne-des-Grès	2	1	1	-
Saint-Mathieu-du-Parc	1	-	-	-

Source : Sommaire du rôle d'évaluation 2007, répertoire des centres de la petite enfance pour la Mauricie (23 février 2007).

8.9 Les infrastructures routières

Outre les corridors déterminants formés par les routes 138, 349 et les autoroutes Félix-Leclerc (40) et Transquébécoise (55), d'autres liens importants constituent des artères principales de la MRC. La route 153, à partir du « Chemin du Roy », constitue le lien privilégié avec le centre de la région mauricienne et la ville de Shawinigan. Cette route se raccorde à l'autoroute 55 ainsi qu' à la route 350 à la hauteur de Saint-Boniface, rejoignant la municipalité de Saint-Paulin, point de jonction avec le corridor de la route 349. La route 351 relie les municipalités du Nord-Est de la MRC et donne accès au Parc national du Canada de la Mauricie.

Du côté ouest, la route 348 fait le lien avec la MRC de D'Autray et se raccorde à la route 349, à la hauteur de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts. Des liens importants doivent également être reconnus aux abords de la réserve faunique Mastigouche à Saint-Alexis-des-Monts, vers le centre de la Mauricie et le Parc national du Canada de la Mauricie. De même, la route 10 et par la suite la route 2, traversant la réserve faunique Mastigouche, donne un accès direct au secteur Saint-Charles-de-Mandeville et au territoire de la MRC de Matawinie.

Carte 8.1A Concept d'organisation spatiale